

Responsable du personnel et de la gestion financière : M. Philippe DIRY, Proviseur de la Cité Scolaire de Digoïn

Responsable de la gestion administrative: Mme Graciete DELEPLANQUE, Directrice du CIO de Mâcon

Principal adjoint du Collège R. Semet, établissement support : M. Nicolas SALAS

Coordinatrice : Mme Monique VIDAL

Equipe intervenant auprès des élèves :

- des Professeurs de l'Education Nationale
- une Assistante sociale en faveur des élèves : Mme Marine DE OLIVEIRA
- un Psychologue de l'Education Nationale : M. Benoît CLEMENT
- des Assistants d'Education (AED) : Mme Perrine RONDEPIERRE et M. Dimitri PELLIN

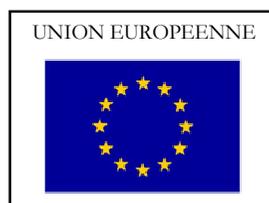
Partenaires :

- le Fonds Social Européen
- le Département de Saône-et-Loire
- l'Association Sportive et la MDL du Lycée Camille Claudel de Digoïn
- la Communauté de Communes « Le Grand Charolais »
- le CMP de Paray le Monial



Collège de Digoïn
Atelier relais - Réseau du Charolais
route de Roanne
71160 DIGOÏN
03 85 53 61 00
dispositif.relais.digoïn@ac-dijon.fr

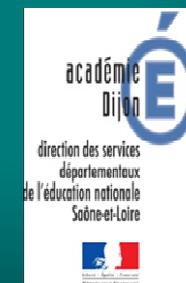
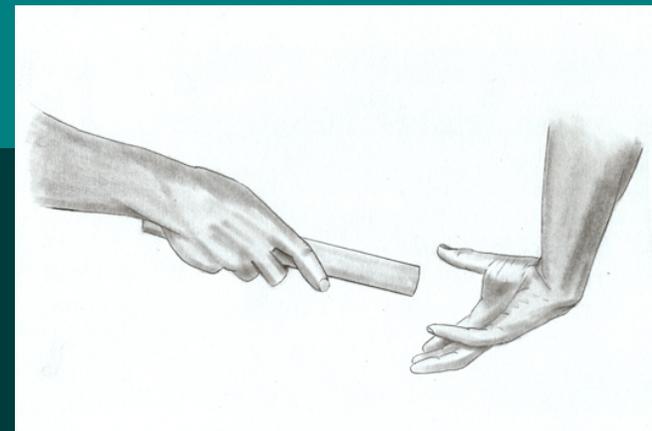
Le blog :
dispoirelaisdigoïn.jimdo.com/le-dispositif-relais-de-digoïn/



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ATELIER RELAIS
Réseau du Charolais
DIGOÏN

Re-scolarisation
Re-socialisation
Re-motivation



LES OBJECTIFS :

La resocialisation de l'élève :

- lui redonner confiance en lui et en ceux qui l'entourent (professeurs, famille...)

- lui apprendre à respecter un cadre

Et la rescolarisation :

- en reprenant avec lui les notions essentielles du socle commun

- en l'aidant à réfléchir à son projet personnel par des rencontres, des visites...



POUR QUI ?

Pour tous les élèves de moins de 16 ans inscrits dans un établissement du secondaire du réseau du Charolais.

Des élèves rencontrant des difficultés dans leur scolarité : absentéisme, refus du cadre scolaire, mal-être au sein de la classe, refus de l'autorité, lacunes freinant les apprentissages...

Cet accueil est une chance donnée à l'élève et en aucun cas une sanction.

L'ADMISSION :

Elle est faite suite au signalement d'un élève en difficulté par le Principal de son collège. Après concertation avec le jeune et sa famille, il transmet un dossier de candidature.

L'admission est prononcée par Le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône-et-Loire.

Tout jeune fréquentant le Dispositif Relais demeure sous statut scolaire inscrit dans son collège d'origine.

Un enseignant référent suit l'évolution de l'élève et fait le lien entre les deux structures.

L'ACCUEIL :

La prise en charge est de trois journées par semaine sur des sessions de 7 semaines environ.

Les élèves sont accueillis dans une salle située au sein de la Cité Scolaire de Digoin

L'accord de la famille (ou du représentant légal de l'élève) ET l'accord de l'élève sont nécessaires.

Horaires d'ouverture 2021/2022 :

Lundi, mardi et jeudi, de 8h à 18h.

L'ORGANISATION :

Afin de mettre en place un suivi complet des jeunes, l'emploi du temps s'articule autour de 4 axes :

-méthodologie, aide scolaire personnalisée

-suivi médico-social

-réflexion sur l'orientation

-ouverture sur l'extérieur (arts et culture, sport, découverte du monde professionnel)

L'accueil de 8 jeunes maximum permet un enseignement très individualisé et le recours à des pédagogies différenciées.

RELATIONS AVEC LA FAMILLE :

Cette admission au sein de l'Atelier Relais est l'occasion de mobiliser davantage les parents pour un suivi du parcours scolaire de leur enfant.

Ils sont amenés à avoir des contacts confiants et réguliers avec l'équipe éducative.

La famille et les professeurs de l'élève sont informés chaque fin de semaine, par mail, des activités suivies par l'élève. Ainsi, le dialogue entre tous est facilité.